



Le 9 octobre 2023

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 8 juin 2023 (13ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 2 et le 4 octobre 2023

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
02/10/2023	455 395	54,866	24 985 565	AQEU/CCXE/TQEX/XPAR
03/10/2023	367 905	54,185	19 934 822	AQEU/CCXE/TQEX/XPAR
04/10/2023	259 235	54,371	14 094 866	AQEU/CCXE/TQEX/XPAR
Total sur la période	1 082 535	54,516	59 015 254	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>